Justice pour Marine Le Pen

03/02/2009 à 20h03



A la suite de l'agression avec arme ayant eu lieu, le 22 septembre 2007, contre Marine Le Pen en pleine Braderie d'Hénin-Beaumont, le juge d'instruction Delmas-Goyon vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel de Béthune :

M. Redwane KHITER pour :

-Violences volontaires avec arme contre Marine Le Pen et Steeve Briois

-Subornation de témoins contre le propriétaire du bar où les faits se sont déroulés

– Menaces et intimidation contre Steeve Briois et 3 autres témoins

– Injures publiques

L'ordonnance de renvoi est absolument accablante :

« Les faits de violence avec arme sont d'ailleurs confirmés par des personnes extérieures au groupe du Front National, qu'elles soient témoins directs ou indirects. »

« Quant aux faits de menaces et actes d'intimidation envers les victimes, ils sont confirmés par les policiers ayant assisté à la dite confrontation ».

Certains médias régionaux, qui avaient complaisamment relayé cette thèse doivent maintenant informer les citoyens de cette décision judiciaire avec la même intensité que les doutes qu'ils avaient curieusement émis au moment de l'affaire se rangeant, pour certains, derrière la parole d'un jeune

délinquant plutôt que celle d’une mère de trois enfants, élue de la république, au casier judiciaire vierge !

source

Pour rappel, cet extrait du 19/20 Nord-Pas de Calais du 2 octobre 2007 :

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/x346ll_fn-les-agresseurs-de-marine-le-pen_news[/dailymotion]